

Certificat d'aptitude à la sécurité de la conduite de véhicule motoneige en milieu professionnel de montagne - option luge

CATEGORIE : B

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Spécifique : ■ **Transport et logistique - Magasinage, manutention des charges & déménagement**

La certification concerne plus particulièrement le milieu de montagne, les domaines skiables et les remontées mécaniques.

49.39 C exploitation de téléphériques, de funiculaires, d'engins de remontées mécaniques et 93.29 Z exploitation des domaines skiables.

Code(s) NAF : **93.29Z**, **49.39C**

Code(s) NSF : **311u**

Code(s) ROME : **I1101**, **K1705**, **N4402**, **N4102**, **I1304**

Formacode : **31820**

Date de création de la certification : **25/01/2017**

Mots clés : **montagne**, **SECURITE**, **CONDUITE**, **motoneige**

Identification

Identifiant : **2645**

Version du : **07/04/2017**

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- [La recommandation R401 de validation de connaissance construit par la CNAMTS](#)

Non formalisé :

- **L'enjeu de cette certification reconnue par la profession et adaptée aux particularités des pratiques et exigences des métiers en montagne est de favoriser la sécurité du personnel.**

Norme(s) associée(s) :

—

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

La certification permet de vérifier les connaissances et savoir-faire des conducteurs pour la conduite en sécurité des véhicules motoneige en milieu de montagne.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- La branche professionnelle des remontées mécaniques et des domaines skiables délivre des attestations professionnelles sous forme d'examens : agent d'exploitation, nivoculteur et des Certificats de Qualifications Professionnelles (CQP) : conducteur de téléski, conducteur de téléporté à attaches fixes, conducteur de téléporté à attaches débrayables, conducteur d'engin de damage. (Examens et CQP sont reconnus par la branche mais non enregistrés au RNCP)

Descriptif général des compétences constituant la certification

Les compétences constituant la certification :

- Conduire et utiliser en sécurité un véhicule motoneige dans le cadre de son travail et des activités du domaine skiable

Public visé par la certification

Salariés

- Entretenir en bon état de fonctionnement des principaux organes et équipement du véhicule motoneige pour les utiliser en conditions optimales de sécurité et assurer les opérations de maintenance qui sont de son ressort
- Transporter du personnel et du matériel dans le cadre des activités du domaine skiable en condition optimale de sécurité

Modalités générales

la durée de la formation est adaptée au public.

la formation alterne des apports théoriques en centre de formation (obligations réglementaires, conditions de circulation, les dangers et les responsabilités, les mesures de sécurité à mettre en œuvre, les règles de conduite et de sécurité relatives à la motoneige, les règles de circulation) et techniques (caractéristique technique du véhicule et du matériel utilisé, vérifications journalières, les différents organes et la maintenance, le carnet d'entretien) en alternance avec des mises en pratique sur le terrain et la conduite de moto neige (circuler en sécurité sur des terrains divers -neige, dévers, visibilité-, vitesse et survitesse, trajectoire, croisement, stationnement, transport de passagers ou de charge, tractage).

Liens avec le développement durable

Aucun

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

Ce certificat permet de s'assurer que la personne certifiée maîtrise les compétences nécessaires requises pour une parfaite sécurité dans son travail lors de la conduite de véhicules motoneige, sur la base de critères définis par la branche et donc spécifiquement adaptés au matériel utilisé et au milieu. Ce certificat garantit également plus d'autonomie dans le travail.

Pour l'entité utilisatrice

Des passerelles améliorées vers d'autres professions en territoire de montagne susceptibles elles-mêmes de reconnaître l'utilité de cette compétence dans les tâches quotidiennes ou occasionnelles (moniteurs de ski, employé en hôtellerie restauration, agent de l'Office National des Forêts...). Les métiers des remontées mécaniques à même d'utiliser des motoneiges sont principalement des métiers techniques tenus par des salariés de niveau V et une certification supplémentaire adaptée aux besoins de nos territoires de montagnes ne peut que favoriser la sécurisation de leurs parcours professionnels.

Evaluation / certification

Pré-requis

être âgé de 18 ans et plus.

L'employeur atteste de l'aptitude de son salarié à la conduite de véhicules motoneige, reconnue par la médecine du travail.

Compétences évaluées

Les compétences suivantes sont évaluées.

Centre(s) de passage/certification

- CPENFP branche des remontées mécaniques et domaines skiables - DSF

Conduire et utiliser en sécurité un véhicule motoneige dans le cadre de son travail et des activités du domaine skiable :

- identifier les différentes caractéristiques du terrain susceptible d'être emprunté par la motoneige ainsi que les caractéristiques du manteau neigeux et leur influence sur le comportement du véhicule motoneige
- circuler en sécurité avec un véhicule motoneige (à vide, avec élément tracté, avec passager, en marche avant, en marche arrière, lors de franchissements, en montée, en descente, en devers, sur terrains divers)
- arrêter et immobiliser un véhicule motoneige en toute sécurité

Entretien en bon état de fonctionnement des principaux organes et équipement du véhicule motoneige pour les utiliser en conditions optimales de sécurité et assurer les opérations de maintenance qui sont de son ressort :

- identifier au niveau de la technologie, le mode de motorisation de l'engin (moteur électrique, thermique...) et sa puissance (2 temps / 4temps), la possibilité d'embarquer un passager, de tracter une luge.
- Identifier les principaux organes et définir leur fonction (système de freinage et d'immobilisation, dispositif d'attelage...).
- Vérifier à partir du manuel constructeur les restrictions du véhicule.
- réaliser les opérations et vérifications de début et fin d'utilisation et réaliser les opérations de maintenance.
- identifier les risques liés à la mise en oeuvre de certains produits inflammables (essence, gazole, gaz,) et justifier le mode opératoire préconisé.
- rendre compte de l'entretien du véhicule et de toute anomalie constatée sur le matériel

Transporter du personnel et du matériel dans le cadre des activités du domaine skiable en condition optimale de sécurité :

- connaître la réglementation relative au transport de personnes et adapter son déplacement en fonction
- connaître la réglementation relative au transport de charges et à l'arrimage et adapter le chargement aux conditions de circulation.
- connaître en quoi sa responsabilité peut-être engagée en tant que conducteur
- évaluer les cas dans lesquels le conducteur peut se retirer d'une situation de travail
- Immobiliser le véhicule suite au non fonctionnement des éléments de sécurité
- se renseigner sur l'accessibilité de l'itinéraire, prévenir de son déplacement, communiquer sur la dangerosité d'un trajet et sur les risques en matière de sécurité
- savoir utiliser les moyens de prévention sur la communication radio (système d'alarme pour travailleur isolé)

- Connaître et suivre une procédure raisonnée en situation d'urgence.

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Certification sans niveau spécifique

La validité est Temporaire

de 3 à 5 ans

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

délivrance d'un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité de véhicules motoneiges en milieu professionnel de montagne

Plus d'informations

Statistiques

Le volume de salariés concernés par cette certification est de 5000 à 7000 par an.

Un tableau de suivi des effectifs certifiés est créé pour permettre le suivi des certifications.

La branche s'est structurée pour délivrer des attestations professionnelles sous forme d'examens et de Certificat de Qualification Professionnelle (CQP). Chaque année, près de 2000 candidats se présentent aux examens, plus de 250 jurys et Présidents de session se mobilisent dans la profession.

Autres sources d'information

Domaines Skiable de France